



## | DÉLIBÉRATION 27-2024

### COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	15
Absents	3
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux mars 2024 (22/03/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 avril 2024 (05/04/2024) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (15)** : Xavier CAUX, Christian PORTET, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN

**Excusés avec procuration (5)** : Valérie DILLON (procuration Véronique GARRIGUES), Monique LE MINEZ (procuration Pierre Rougé), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE), Nicolas COMTE (procuration Loïc BOULBES), Laurent GIROUSSE (procuration Marie-Françoise ALBAN)

**Absents (3)** : Stéphane BOURDONCLE, Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

#### Travaux d'éclairage public Rue Carnot par le SDE 09

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Rue Carnot.

Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE 09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 16 000 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Après déduction de la participation éventuelle du conseil Départemental et du financement propre du SDE09, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 8 000 € HT.

Conseil Départemental	8 000€	50 %
Commune	8 000€	50 %
TOTAL	16 000€	100 %

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-009-210901948-2024.04.05-2702024-DE

Conformément au nouveau règlement financier du SDE09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par :

- le versement d'une contribution de la commune imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57) en section fonctionnement du budget communal, pour un montant de 8 000 €.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Demande** au SDE 09 la réalisation des travaux de la rue Carnot ;
- **Prend acte** du plan de financement de ces travaux proposés par le SDE 09 ;
- **Approuve** le versement d'une contribution de SDE 09 d'un montant estimé à 8 000 €, et dans la limite de 8 800 € (estimation + 10 %) ;
- **Dit** que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Par délégation,  
Pour le Maire absent,

Christian PORTEI

